



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 30^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 5 novembre 2013, à 15 heures

Président : M. Dhanapala (Vice-Président) (Sri Lanka)

Sommaire

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle (*suite*)
- h) Harmonie avec la nature (*suite*)
- i) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)
- j) Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-54845X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Diallo (Sénégal), M. Dhanapala (Sri Lanka), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/68/79-E/2013/69, A/68/258, A/68/278, A/68/308, A/68/309, A/68/383, A/68/544; A/C.2/68/3 et A/C.2/68/5)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (suite)** (A/68/310, A/68/321 et A/68/322)
- b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite)** (A/68/316)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes (suite)** (A/68/320)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite)** (A/68/260)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite)** (A/68/260)
- f) **Convention sur la diversité biologique (suite)** (A/68/260 et A/C.2/68/2)
- g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle (suite)** (A/68/25)
- h) **Harmonie avec la nature (suite)** (A/68/325 et Corr.1)
- i) **Développement durable dans les régions montagneuses (suite)** (A/68/307)
- j) **rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale (suite)** (A/68/143/Rev.1)

1. **M. Kantorczyk** (Allemagne) dit que l'engagement politique et la coopération de toutes les parties prenantes à l'échelle mondiale sont des conditions préalables à la réalisation du développement durable. En outre, toutes les parties prenantes doivent participer à la conception du nouvel ordre du jour de développement. Le forum politique de haut niveau a permis de relancer le processus et il devrait contribuer à l'intégration du développement durable dans tous les domaines politiques en fournissant le leadership politique et les orientations nécessaires. L'Allemagne espère également que le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable apporteront une contribution substantielle à cet égard. Pour ce qui est de l'enjeu des changements climatiques, tous les pays partagent la responsabilité de conclure un nouvel accord mondial juridiquement contraignant et applicable à tous. L'intensification du braconnage et du commerce illicite d'espèces sauvages représente une menace croissante au développement durable ainsi qu'à la biodiversité, à la paix et à la sécurité, en particulier en Afrique, et les Nations Unies doivent se saisir du problème.

2. **M^{me} Bubanja** (Serbie) fait valoir qu'il est nécessaire que les objectifs du développement durable soient mondiaux et universellement applicables à tous les pays, mais ils doivent en même temps tenir compte des réalités nationales respectives, y compris des politiques et des priorités nationales. En tant que membre du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable et du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, la Serbie croit que ces objectifs devraient être en totale conformité avec les principes de Rio et intégrer de manière équilibrée les dimensions sociale, économique et environnementale. Compte tenu de la complexité croissante des problèmes environnementaux, la gouvernance environnementale internationale doit être renforcée au sein du cadre institutionnel pour le développement durable. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, nouvel organe directeur du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), devrait jouer un rôle précieux à cet égard, en particulier en conférant une cohérence accrue aux débats sur la préservation de l'environnement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Pour intégrer la dimension environnementale, il est indispensable

d'être réceptif aux besoins des pays, en favorisant une solide interface entre la science et la politique, un renforcement des capacités et un soutien technologique, et de fournir des ressources financières assurées, adéquates et prévisibles. Le développement durable nécessite également un virage vers les économies vertes. C'est pourquoi toutes les initiatives encourageant les États à mettre un terme aux subventions nationales à la consommation des combustibles fossiles doivent être accueillies favorablement.

3. **M. Van Oosterom** (Pays-Bas) déclare qu'un cadre universel unique pour le développement durable, autour de l'objectif de base de l'élimination de la pauvreté, devrait également inclure la paix et la sécurité, l'égalité entre les sexes, les droits de l'homme, la primauté du droit et la gouvernance démocratique. Les changements climatiques sont un problème particulièrement difficile, dont la solution implique des économies sobres en émissions et un développement résilient au climat. Une de leurs répercussions les plus défavorables est l'élévation du niveau de la mer, qui menace particulièrement son pays. Au fil des siècles, celui-ci a accumulé une expérience considérable en matière de prévention des inondations et il est prêt à la partager avec les autres pays. Les Pays-Bas appuient également les mesures de coopération régionale, qu'ils continuent de promouvoir, en réaction aux changements climatiques.

4. **M. Charles** (Trinité-et-Tobago) fait observer que son pays, un petit État insulaire en développement, est particulièrement vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques et qu'il a pris ou prévoit prendre un certain nombre de mesures pour faire face à ce problème. Cela étant dit, il est urgent de déployer une action mondiale ambitieuse s'appuyant sur des négociations de bonne foi en vue d'une intervention proportionnelle à l'ampleur du problème. Le prochain Sommet sur le climat, sans se substituer à la Conférence mondiale sur les changements climatiques, donnera aux dirigeants du monde l'occasion de démontrer qu'ils sont déterminés à régler ce problème.

5. Le programme de développement pour l'après-2015 doit s'appuyer sur les objectifs du Millénaire pour le développement en faisant en sorte que les progrès en matière de développement soient durables et que les petits pays vulnérables ne soient pas laissés à eux-mêmes dans un environnement international défavorable. Sa délégation s'associe à l'appel au

soutien de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Samoa en 2015. Trinité-et-Tobago attend avec impatience la prochaine session du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable et restera consciente de certains problèmes structurels, y compris les options de structuration des objectifs proposés et la nécessité de s'entendre sur les questions de l'universalité et de la différenciation.

6. **M. Biya** (Cameroun) affirme que sa délégation s'inquiète du retard dans la mise en place du mécanisme de facilitation technologique recommandé dans le document final de Rio et qu'elle se félicite de la proposition du Secrétaire général à cet égard. Sa délégation est également préoccupée par les problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse. Le Cameroun a augmenté substantiellement la superficie de son territoire national consacrée à la préservation de la diversité biologique. En plus de s'acquitter de ses engagements internationaux en vertu d'Action 21, il a manifesté son sens des responsabilités nationales en décidant de ne pas utiliser en totalité les ressources susceptibles de contribuer à son développement. Cependant, il n'est pas facile de concilier les initiatives de préservation de l'environnement et les aspirations légitimes de la population. En conséquence, sa délégation a demandé un soutien accru de la communauté internationale aux initiatives camerounaises de préservation des forêts.

7. Enfin, il attire l'attention sur la pratique du braconnage et du trafic d'espèces sauvages, un phénomène qui, en plus de causer un tort considérable au Cameroun, a des ramifications criminelles plus vastes et contribue à l'insécurité économique mondiale, à la corruption institutionnalisée, aux conflits régionaux, aux insurrections armées et aux activités terroristes. Il est donc important que la communauté internationale tout entière continue de se mobiliser contre cette pratique.

8. **M. Kasymov** (Kirghizistan) estime que les défis mondiaux pourraient être relevés s'ils étaient intégrés à la stratégie de développement de chaque pays comme des priorités essentielles. Ainsi, le Kirghizistan a tracé les grandes lignes de sa propre stratégie de réalisation du développement durable en tenant compte de l'incidence des changements climatiques, notamment la fonte rapide des glaciers, qui sont la principale source d'eau douce dans la région. Les pays

développés devraient prendre des engagements plus ambitieux en matière de réduction des émissions et continuer de fournir de l'aide aux pays en développement au titre de l'atténuation des conséquences des changements climatiques et de l'adaptation à ce phénomène, du transfert des technologies et du renforcement des capacités. En plus de s'être engagée à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, la République kirghize s'est donnée pour objectif prioritaire le développement de l'hydroélectricité, en particulier dans le cadre de la coopération régionale, une stratégie qui contribuerait à régler un grand nombre de problèmes sociaux et économiques dans la région. En tant que pays montagneux sans littoral, le Kirghizistan a des besoins particuliers en matière de développement. Le programme de développement pour l'après-2015 doit dûment tenir compte des difficultés propres à ce type de pays.

9. La sûreté des déchets d'uranium et autres matières radioactives et toxiques est un grave problème pour son pays, un problème exacerbé par la menace d'inondation et d'activité sismique aux environs des bassins de résidus où ces déchets sont entreposés. À moins que des solutions efficaces ne soient trouvées, la vie et la santé de millions de personnes pourraient être compromises en Asie centrale.

10. **M. Šćepanović** (Monténégro) déclare que le développement durable est un facteur déterminant de l'élaboration des politiques dans son pays, comme cela apparaît d'évidence dans son cadre institutionnel, qui est constamment amélioré à l'échelle gouvernementale et à l'échelle locale. Il représente la seule façon de sortir de la crise actuelle, à condition de maintenir l'équilibre voulu entre ses dimensions sociale, économique et environnementale. De plus, l'expérience montre qu'il est essentiel de tenir compte de la situation nationale, ainsi que des caractéristiques et du niveau de développement de chaque pays. En tant que membre du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable, le Monténégro est persuadé de la nécessité d'établir une synergie entre la définition des priorités nationales et l'élaboration du programme mondial d'action pour le développement pour l'après-2015. Ce programme doit s'inspirer d'une vision universelle et être axé sur des objectifs clairs, universels, souples et cohérents de développement durable reflétant un engagement politique. L'élimination de la pauvreté et les autres

objectifs du Millénaire pour le développement non réalisés devraient y occuper une place centrale.

11. Le cadre doit également tenir compte de la question des changements climatiques, en particulier par l'adoption d'un accord général juridiquement contraignant et universellement applicable d'ici à 2015. Sa délégation demande à tous les pays d'intensifier leurs efforts à cette fin. Le Monténégro tient également à promouvoir les technologies vertes et inaugurera bientôt, en collaboration avec le système des Nations Unies, un centre du développement durable, en espérant que ce centre, en plus de jouer le rôle de mécanisme régional, s'inscrira dans un réseau international de centres semblables créés dans la foulée de Rio+20.

12. **M. Desta** (Érythrée) insiste sur l'importance de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en particulier à la suite de la onzième session de la Conférence des parties, de même que sur la nécessité critique que le Fonds pour l'environnement mondial consacre équitablement les ressources nécessaires à cette fin. Pays situé au cœur de la région aride et semi-aride de la Corne de l'Afrique, l'Érythrée est particulièrement vulnérable à la sécheresse, à la dégradation des terres et à la désertification. C'est pourquoi elle s'est jointe à 10 autres pays dans le cadre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte, qui a pour but d'enrayer l'avancée du désert saharien. La lutte contre la dégradation des terres est un volet important de la stratégie axée sur la collectivité de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire, qui comprend également des activités de boisement et de conservation des eaux et des sols dans l'ensemble du pays. Comme la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont des problèmes interconnectés qui menacent l'existence même de sa population, la coopération doit être renforcée à l'échelle mondiale, régionale et nationale afin de les combattre.

13. **M^{me} Pacheco** (État plurinational de Bolivie) fait valoir que, bien qu'un certain nombre de principes soient essentiels à la réalisation du développement durable, celle-ci ne repose sur aucune vision ou aucun modèle unique. Par le fait même, le financement du développement ne saurait dépendre de l'adoption d'une approche en particulier. L'économie verte a mené à la marchandisation des ressources naturelles, favorisé le rôle du secteur privé au détriment du secteur public, remplacé la coopération Nord-Sud par la coopération

Sud-Sud et signifié la disparition graduelle de l'aide publique au développement (APD). Pour son pays, l'harmonie avec la nature est une préoccupation fondamentale et le droit au développement est un principe qui commande le respect du pouvoir souverain des États à définir leurs propres cadres réglementaires et programmatiques en tenant dûment compte des droits de leurs populations. Pour assurer l'équilibre voulu entre les êtres humains et leur environnement, il faut substituer au modèle de développement actuel un modèle qui aboutirait à un système de croissance durable, équitable au plan social, qui ne nuirait pas à l'environnement. À l'échelle mondiale, cette approche requiert une modification fondamentale des modes de production et de consommation dont les pays développés doivent prendre l'initiative.

14. Les changements climatiques, dus en particulier à l'accumulation et à la concentration des richesses dans un petit nombre de pays et à l'intérieur de groupes sociaux restreints, sont une menace à la survie de l'humanité et une source de graves dangers dans certaines régions géographiques. L'adaptation aux changements climatiques doit donc occuper une place importante dans le programme de développement pour l'après-2015. Nécessitant des investissements substantiels, un transfert de technologies et un renforcement des capacités, elle ne peut être la responsabilité exclusive des pays en développement.

15. **M. Gave** (France) dit qu'il a été clairement établi que l'activité humaine est responsable d'un dérèglement climatique qui aura des conséquences dramatiques s'il n'est pas rapidement jugulé. Des avancées notables ont déjà été enregistrées, mais il est désormais nécessaire d'apporter une réponse internationale à la hauteur du défi climatique en adoptant un nouvel accord international en 2015 afin qu'il entre en vigueur en 2020. Cet accord devra être inclusif, ambitieux, juridiquement contraignant et applicable à tous. Il devra fixer des engagements de réduction d'émissions chiffrés pour tous les pays, en intégrant le principe de différenciation. Il devra tenir compte de l'ensemble des domaines, de l'atténuation à l'adaptation, en passant par la question du financement, et permettre une révision des engagements. L'exigence de solidarité envers les États les plus vulnérables aux changements climatiques est une évidence et nécessitera la mobilisation, en 2020, de 100 milliards de dollars par an. À cet égard, le Conseil d'administration du Fonds vert, qui s'est réuni

récemment à Paris, a permis des avancées notables. La France est pleinement impliquée dans la lutte contre les changements climatiques et s'est engagée sur la voie d'une économie plus sobre en carbone. Elle a par ailleurs mis en place une taxe sur les transactions financières internationales, dont une partie des recettes sera affectée à l'abondement du Fonds vert pour le climat. Le prochain Sommet sur les changements climatiques sera pour la communauté internationale une occasion unique de mobilisation autour de l'enjeu climatique.

16. La désertification est un enjeu majeur qui lui paraît mériter une place importante dans le programme de développement pour l'après-2015. Enfin, les initiatives de lutte contre ce phénomène devraient porter notamment sur des financements innovants comme le microcrédit et sur l'implication renforcée des acteurs privés.

17. **M^{me} Baisabayeva** (Kazakhstan) dit que son pays participe activement aux processus de suivi de Rio+20 et qu'il est un chef de file de la transition vers une économie verte en Asie centrale. Il a entrepris de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et investit actuellement dans le développement à faible intensité de carbone. Pays touché par la désertification et la sécheresse, le Kazakhstan a commencé à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et il est prêt à contribuer au suivi à l'échelle mondiale de la dégradation des terres et de leur remise en état. Il continuera également à renforcer ses partenariats avec les pays voisins afin d'améliorer la cogestion de l'utilisation durable des eaux transfrontières et de l'infrastructure d'approvisionnement en eau. Sa délégation se félicite de la proposition du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant l'élaboration de directives sur la qualité de l'eau de l'écosystème et considère de même qu'il est impératif de définir des indicateurs du bien-être, en tenant compte des facteurs environnementaux et en ne comptant pas trop sur le produit intérieur brut comme indicateur de la prospérité. Enfin, il est nécessaire d'intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement non réalisés au programme de développement pour l'après-2015, dans la perspective plus large du développement durable.

18. **M. Doevi** (Togo) se félicite des efforts actuellement déployés au sein du système des Nations Unies afin d'instaurer un monde durable pour les

générations à venir, tout en recommandant que les institutions régionales des Nations Unies soient amenées à jouer en la matière, avec plus de détermination, leur rôle d'appui aux États. La stratégie de développement durable de son pays porte sur la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, la gestion durable des ressources naturelles et la promotion de l'action responsable en faveur de l'environnement. Pour faire face aux inondations récurrentes et à l'érosion côtière, le Togo a adopté une stratégie nationale de réduction des risques et des catastrophes naturelles qui a bénéficié d'un soutien substantiel de la part de ses partenaires de développement. Son gouvernement leur a demandé de lui fournir une aide financière et technique accrue afin de donner pleinement effet à cette stratégie et consolider les mesures déjà prises. Les autres domaines clefs dans la préparation pour l'avenir, en particulier en Afrique, comprennent le renforcement des capacités permettant de recueillir des données fiables sur l'économie et l'environnement et, par conséquent, de faciliter la prise de décisions efficace, le développement d'institutions crédibles pour la gestion intégrée des catastrophes, la formation civique des populations et un plaidoyer fort auprès des décideurs.

19. **M. Elisaia** (Samoa) déclare que le forum politique de haut niveau devrait profiter de l'expérience de la Commission du développement durable. Lorsque les petits États insulaires en développement sont concernés, il serait utile d'assurer la mise en œuvre sur le terrain des engagements pris par les États Membres à la Barbade et à Maurice, respectivement, et de donner suite à ceux qui seront pris dans le cadre de la conférence qui se tiendra à Samoa en 2014. Cette conférence, de concert avec la désignation de 2014 comme l'Année internationale des petits États insulaires en développement, fournira un programme stratégique pour le développement de la capacité de résistance, un élément critique pour leur survie à long terme, de même qu'un objectif commun pour tous les pays. Tout en saluant les contributions faites par toutes les délégations aux préparatifs de la prochaine conférence, il insiste sur la nécessité de partenariats durables avec les pays développés et en développement afin d'atténuer les répercussions des changements climatiques sur les petits États insulaires en développement, ainsi que les chocs externes qui échappent à leur contrôle. Sa délégation compte sur la coopération des membres de la Commission pour

mettre la touche finale à la résolution concernant les modalités de la conférence de 2014 et encourage toutes les contributions au fonds d'affectation spéciale créé à cette fin.

20. **M. Coulibaly** (Burkina Faso) note que la désertification et la sécheresse touchent plus de 40 % de la surface émergée du globe, privant près de deux milliards de personnes de l'utilisation des ressources naturelles dont dépend leur survie. Des stratégies doivent être mises en place pour éliminer la pauvreté et la faim, assurer la sécurité alimentaire et énergétique et préserver la biodiversité. Cela implique le développement de la résistance à la sécheresse et au stress hydrique. Cependant, en l'absence du cadre sous-régional, régional et international approprié, les initiatives en ce sens restent isolées et limitées.

21. Les effets de la sécheresse et de la désertification sont ressentis dans le monde entier et nécessitent par conséquent une réaction mondiale en deux volets. Le premier est multilatéral et vise à endiguer totalement la dégradation des terres d'ici à 2020. À cet égard, l'orateur se félicite de la création récente d'un groupe d'amis sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, qui devrait être en mesure de maintenir la dynamique engendrée par Rio+20 et de jouer un rôle crucial en matière de sensibilisation dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Le deuxième volet est intergouvernemental et devrait aboutir à un protocole à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui porterait sur l'enjeu de la gestion durable des terres. Comme la mobilisation des ressources est la clé de l'application de la Convention, sa délégation espère que la décision relative au financement et au statut du Fonds pour l'environnement mondial sera appliquée sans délai de façon à ce que le Fonds devienne le mécanisme officiel pour les opérations de financement au titre de la Convention.

22. **M^{me} Bibalou** (Gabon) affirme que son pays est persuadé que le développement durable est la voie à suivre pour le monde de demain. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait s'appuyer sur un cadre de financement prévisible qui associe les financements publics et privés, ainsi que les financements novateurs et les partenariats globaux. La lutte contre la pauvreté doit rester au cœur de nos préoccupations. Le Gabon demande qu'une attention particulière soit portée aux priorités de l'Afrique, ainsi

qu'aux questions plus spécifiques de l'énergie, de l'accès à l'eau potable et de l'agriculture durable. Les changements climatiques sont particulièrement inquiétants et son pays s'attache à atténuer leurs répercussions. La préservation de la diversité biologique est un autre enjeu qui nécessite une mobilisation accrue de la communauté internationale.

23. Les investissements croissants dans l'énergie renouvelable à l'échelle mondiale sont porteurs de grands espoirs pour l'avenir et représentent une part importante du plan stratégique du Gabon. En effet, la production d'électricité par les énergies renouvelables atteindra 80 % d'ici à 2016, grâce principalement au développement de l'hydroélectricité. Sa délégation appuie les recommandations formulées par le Secrétaire général en vue de la réalisation du développement durable et insiste pour que toutes les mesures à cette fin fassent l'objet de campagnes de sensibilisation destinées aux jeunes générations.

24. **M. Kushneruk** (Ukraine) se félicite du dynamisme du cadre institutionnel pour le développement durable au sein des Nations Unies, tout en soulignant que la cohérence et la coordination entre les différents organismes sont essentielles. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devrait jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des engagements de Rio+20 concernant la gestion durable des terres. Cependant, les activités menées au titre de la Convention devraient porter sur toutes les formes de dégradation des terres et de désertification, dans le monde entier et non seulement dans certaines régions. L'Ukraine souhaite fermement la mise en œuvre effective de la Convention et elle est en train de mettre en place ou, déjà, de mener à bien un certain nombre de programmes dans ce domaine. Par ailleurs, elle a intégré à un plan d'action national un certain nombre d'objectifs concernant l'application de la Convention sur la diversité biologique et déploie des efforts constants pour intégrer les préoccupations d'ordre écologique à ses politiques et stratégies. Son gouvernement croit tout aussi fermement au développement durable dans les régions montagneuses et se félicite des progrès réalisés dans la promotion de cet enjeu à tous les niveaux. De nouveaux efforts sont toutefois nécessaires en matière de sensibilisation à l'importance des écosystèmes montagneux et à la vulnérabilité des communautés montagnardes.

25. **M. Neelam** (Australie) fait observer qu'au moment où la communauté mondiale s'approche de la

date butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il est important de maintenir l'élan imparti et l'engagement mondial pour la réalisation du développement durable. Comme il est devenu évident que la croissance économique soutenue et la gouvernance efficace jouent un rôle crucial en stimulant le développement et en sortant les populations de la pauvreté, il est essentiel de soutenir les initiatives des pays visant à promouvoir la primauté du droit, à mettre en place des institutions civiles et politiques efficaces et à encourager le dynamisme du secteur privé. Le commerce et le développement infrastructurel pourraient aider à libérer le potentiel économique des pays en développement. Par conséquent, l'Australie continuera d'accorder une importance croissante à l'aide au commerce et d'œuvrer à la suppression des subventions agricoles qui empêchent les producteurs des pays en développement de participer au commerce international des produits agricoles.

26. En tant que membre du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable et du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, l'Australie préconise un programme de développement robuste pour l'après-2015, en tenant compte des difficultés particulières avec lesquelles la région indopacifique est aux prises. Comme cette région regroupe un grand nombre de petits États insulaires en développement particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles, sa délégation continuera également d'insister sur l'importance de la réduction des risques de catastrophe.

27. **M^{me} Alshamsi** (Émirats arabes unis), mettant l'accent sur l'importance des partenariats internationaux pour la réalisation d'objectifs internationalement convenus, demande aux pays développés de s'acquitter de leurs engagements, en particulier dans le domaine du financement du développement. L'énergie est un élément indispensable à la réalisation du développement durable et les pays pauvres ont besoin d'aide pour y accéder. Des efforts conjoints sont donc nécessaires, de toute urgence, pour trouver de nouvelles sources d'énergie durable pouvant être utilisées par les pays en développement.

28. Les Émirats arabes unis ont adopté un certain nombre de lois et de pratiques exemplaires pour atténuer les effets néfastes des changements

climatiques et mieux faire prendre conscience de l'environnement dans le cadre de l'éducation et de la vie communautaire. Pour répondre à la demande énergétique croissante tout en réduisant les émissions de carbone, son pays a récemment inauguré une puissante centrale photovoltaïque et commandé la construction d'une grande centrale à énergie solaire à Abu Dhabi. Il participe également à un certain nombre de projets de coopération internationale visant à faire des énergies renouvelables une option viable pour tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement, et il a financé à des conditions de faveur des projets de production d'énergie renouvelable en Mauritanie et en Afghanistan. En 2014, Abu Dhabi accueillera le Sommet mondial sur l'énergie de l'avenir, qui portera sur des questions relatives à l'eau et à l'énergie durable.

29. **M. Zan** (Myanmar) fait valoir que la réalisation de l'objectif du développement durable repose sur la coopération internationale, conformément au principe des responsabilités communes, mais différenciées, et il demande aux États Membres et aux Nations Unies de faire preuve d'un niveau accru de responsabilité, de diligence, d'efficacité et d'engagement politique. Le Myanmar se félicite des processus de suivi de Rio+20 et attend avec intérêt la création d'un groupe de travail international sur la mise en place d'un mécanisme mondial de facilitation technologique, car la technologie est la clef qui permettra de prendre le tournant d'un développement plus durable.

30. En ce qui concerne l'enjeu des changements climatiques, il est devenu urgent que les pays développés s'acquittent de leurs engagements en matière de financement et de transfert de technologie pour l'adaptation et le renforcement des capacités dans les pays en développement. Il est également indispensable que la prochaine Conférence sur les changements climatiques, qui se tiendra à Varsovie, aboutisse à des conclusions globales, équilibrées et répondant aux besoins particuliers des pays.

31. La stratégie de développement durable du Myanmar accorde de l'importance au passage à une économie verte. En plus d'être bonne pour l'économie, une économie verte, en ouvrant le pays au commerce et aux investissements internationaux, devrait contribuer à l'élimination de la pauvreté et à une croissance économique durable, en rehaussant l'inclusion sociale. Les technologies, la recherche et le développement respectueux du développement, de même que le

transfert de technologies, jouent un rôle important dans le développement durable et, conformément au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, amélioreraient la capacité des pays en développement à faire face plus efficacement aux défis environnementaux.

32. **M. Bame** (Éthiopie) déclare que le pilier environnemental du développement durable est tout aussi important que les piliers économique et social. L'Éthiopie a l'intention de devenir d'ici à 2025 un pays à revenu intermédiaire sans effet net sur les émissions de dioxyde de carbone. En tant que pays menacé par la dégradation des terres, elle a pris des mesures cohérentes pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, notamment en encourageant les collectivités locales à pratiquer une gestion environnementale durable. L'eau et l'énergie sont d'une importance critique pour la croissance soutenue de l'Éthiopie et celle-ci poursuit actuellement des efforts pour produire de l'énergie hydroélectrique, car une énergie peu coûteuse faciliterait son industrialisation en contribuant substantiellement à l'élimination de la pauvreté. Dans ce contexte, la coopération internationale et régionale est cruciale pour assurer l'utilisation équitable des ressources partagées en vertu du droit international. La notion d'intérêt national doit être largement comprise comme incluant le partage du patrimoine commun. En conséquence, le programme de développement pour l'après-2015 préconise l'intérêt bien compris, ce qui est également vrai de l'engagement de relever le défi mondial de l'élimination de la pauvreté.

33. **M. Karaçay** (Turquie) rappelle que son pays joue un rôle actif dans les processus de suivi de Rio+20 visant à relever les défis mondiaux inhérents de la pression démocratique croissante exercée sur les ressources de la planète et à lutter contre la faim, la pollution, les pertes de biodiversité, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques. Consciente des difficultés particulières auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement, sa délégation attache une grande importance au succès de la conférence de Samoa, en 2014, qui devrait permettre de concevoir un nouveau cadre de développement pour ces États, dans le même esprit que le programme mondial de développement pour l'après-2015. Une coopération accrue avec les pays en développement particulièrement vulnérables est un

objectif prioritaire, à long terme, de la politique étrangère de la Turquie.

34. **M. Madiwale** (Observateur de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que la contribution particulière de la Fédération au développement durable consiste à renforcer la résistance des collectivités. La reconnaissance à l'échelle internationale des liens entre la réduction des risques de catastrophe, les changements climatiques et la résistance a été exprimée en mots, mais sans donner lieu à des actions concrètes. Le financement de la réduction des risques de catastrophe demeure nettement insuffisant et tend à favoriser certains types de catastrophes plutôt que d'autres. Il demande aux pays donateurs d'honorer leur engagement et de consacrer 1 % de leur APD à la réduction des risques de catastrophe, de façon à permettre les investissements à long terme qui sont nécessaires. Comme les catastrophes sont ressenties principalement à l'échelle des collectivités, les gouvernements locaux et les organisations œuvrant au niveau communautaire devraient recevoir des ressources suffisantes et participer à la conception de cadres de réduction des risques de catastrophe.

35. Dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, la mortalité causée par les catastrophes devrait être utilisée comme un indicateur permettant de saisir les répercussions des catastrophes pour les personnes vulnérables et la réduction des risques de catastrophe devrait porter explicitement sur l'inégalité. L'intervention internationale pour réduire les pertes en vies humaines imputables aux catastrophes devrait d'abord cibler les groupes les plus vulnérables et les initiatives visant à prévenir les risques liés aux catastrophes devraient être un domaine d'intervention prioritaire des objectifs de développement durable.

36. **M^{me} Barth** (Organisation internationale du Travail), rappelant que la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, devait être prioritaire dans le cadre des mesures visant à réaliser le développement durable, dit que la création d'emplois verts est un aspect important de la transition vers de nouveaux modèles de développement durable. Le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail a récemment adopté un plan d'action stratégique qui pourrait servir de guide à la transition vers une économie plus verte, en mettant l'accent sur la création d'un cadre politique favorisant le

développement, sur des possibilités de formation adaptées et sur la mise en place de programmes d'ensemble en matière de protection sociale. L'OIT fournirait aux pays un soutien élargi aux politiques, en particulier dans le cadre des défis combinés de l'environnement et de l'emploi, tout en renforçant sa collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies.

37. **M. Kakar** (Observateur de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)) fait observer que le programme de l'UICN, élaboré en tenant dûment compte du cadre de Rio+20, prévoit s'intéresser à la question des modèles mondiaux de consommation et de production et promouvoir une utilisation plus efficace et plus équitable de la nature, une approche susceptible d'apporter une solution à des défis mondiaux comme les changements climatiques, la sécurité alimentaire et le développement socioéconomique. Le programme vise à mobiliser les efforts de la collectivité en faveur de la conservation de la biodiversité, du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et, ce faisant, à encourager la convergence dynamique de la science et des politiques. La biodiversité est l'élément de base dont dépend l'humanité. Elle doit donc être plus profondément intégrée aux politiques de développement et de réduction de la pauvreté. L'UICN est prête à contribuer son savoir-faire au soutien des efforts déployés à l'échelle mondiale pour promouvoir le développement durable dans le monde entier, en particulier ses données scientifiques et ses connaissances, sa capacité de mobiliser les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux pour la poursuite d'intérêts communs, ainsi que son expérience en matière d'exécution de solutions fondées sur la nature.

38. **M. Richter** (Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations) rappelle que les États Membres ont reconnu la contribution importante de la migration dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que le fait qu'elle est un facteur clef de la mise en œuvre du développement durable. Les tendances en matière de migration sont de plus en plus complexes et variées et ont des répercussions sur les économies nationales et le marché du travail, les profils démographiques nationaux, ainsi que sur le cadre bâti et l'environnement naturel. L'intégration de la migration dans le programme de développement pour

l'après-2015, non seulement en tant qu'objectif unique, mais chaque fois qu'elle est pertinente dans le contexte des autres objectifs de développement, lui permettrait de jouer un rôle essentiellement positif. Elle pourrait ainsi être un élément clef d'un nouveau partenariat mondial et être incluse dans les indicateurs de progrès d'autres objectifs principaux. De plus, la migration pourrait être à la fois le moteur et le résultat des pressions associées aux situations de catastrophe, de même qu'une stratégie pour y faire face. Il est par conséquent vital que les stratégies de réduction des risques de catastrophe tiennent compte des conséquences de la mobilité humaine.

La séance est levée à 17 h 50.